

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le
ID : 041-214100109-20220908-2022_43-DE

**Commune
de AZÉ
41100**
(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
01/09/2022

En exercice	Présents	Votants
14	10	13

Séance du 8 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de septembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. Cédric GAUTHIER

M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. Louis DELGADO

M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

Mme Catherine MOTTIER a été désignée secrétaire de séance ;

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2022-43 subvention Tennis
de table

Madame le Maire informe que l'association de tennis de table à fait une demande de subvention exceptionnelle. En effet, elle a notamment offert à chaque élève de l'école de la Source une raquette et a formé des arbitres régionaux et des juges-arbitres au sein de son club notamment.

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 360 € arrondie à 400 € pour aider le club au vu de ces dépenses engagées.

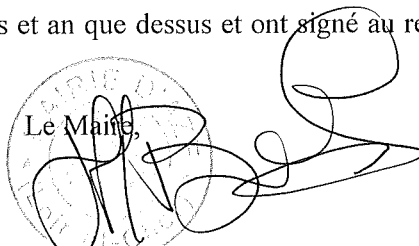
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT :

➤ de verser une subvention de 400€ à l'association Tennis de Table d'Azé

➤ d'autoriser Mme le Maire à effectuer ce versement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Et publié ou notifié
Le :
Le Maire

BOULAY Maryvonne